

AG de la FFPPS

Vendredi 17 juin 2016

à Lyon, DREAL Auvergne Rhône Alpes

Ordre du jour :

- Accueil par la DREAL: Jean-Yves ROUSSELLE Chargé de mission filières vertes construction
- Rapport moral - Présentation des actions entre janvier 2015 et juin 2016 :
 - Création du site Internet FFPPS : www.professionnels-pierre-seche.com
 - 3 Rencontres régionales : Corse, Alsace, Pyrénées catalanes
 - Formations prescripteurs : Marseille (13), Clermont-Ferrand (63), Villeperdrix (26)
 - Plateformes : par Yanick LASICA
 - Malette pédagogique
 - Fiche de vulgarisation « Pierre sèche & Biodiversité »
- Rapport financier
- communications de membres FFPPS qui ont exprimé une demande préalable :
 - *Laurent Tuccinardi présente ses 2 entreprises*
 - *Thierry Bourceau pour Les Muraillers de Provence présente les centres de formations à la pierre sèche : Saumane(84) et Aubagne (13).*
- questions diverses:
 - *Céreq : création d'un groupe de travail dans l'objectif de multiplier l'insertion d'un module pierre sèche dans les cursus des formations initiales et continues en France ?*
 - Ajout de collègues?
 - Annuaire : mise au point

CA présents:

Collège 1 « membres fondateurs »: Paul ARNAULT (05) représentant *Les Muraillers de Provence*, Yves MARCHAND Administrateur de la CMAR-PACA-84.

Collège 2A des praticiens « artisans, chef d'entreprise » : Alain MATHIEU (34), Martin MURIOT (71).

Collège 2B des praticiens « auto entrepreneurs, salariés, retraités » : Thierry BOURCEAU (84), Olivier CAMPISTRON (13).

Collège 3 des chercheurs : Denis GARNIER Ecole des Ponts-Paris Tech (77), Eric VINCENS Ecole Centrale de Lyon (69)

Collège 4 divers: Daniel MUNCK Institut languedocien de la pierre sèche (30).

Membres FFPPS présents :

1. « RanoRaraku » : François Christophe JANUEL
2. François Christophe JANUEL (63)
3. « Laviers, muraillers de Bourgogne » : Jeanne KHOLI, Pierre LINCK, Johan MARY, Martin MURIOT, Julien SOURD
4. Pierre LINCK (71)
5. Stéphane HUBERT (83)
6. Benoît GAUTHIER (07)
7. Laurent TUCCINARDI (21)

8. Laurent TUCCINARDI (89)
9. CAUE 63 : Michel ASTIER, Directeur
10. Laurent et Françoise MACHELART (83)
11. Yanick LASICA (34)

Membres FFPPS ayant donné pouvoir :

1. « Montagne aménagement et patrimoine » (06) donne pouvoir à Paul ARNAULT
2. SARL BARREAU-BIENSAN (84) donne pouvoir à Paul ARNAULT
3. « Pierre en paysage » (66) donne pouvoir à Paul ARNAULT
4. Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale (62) donne pouvoir à Paul ARNAULT
5. Florence MONMOUSSEAU (34) donne pouvoir à Paul ARNAULT
11. « Pierre sèche en Faugérais » (34) donne pouvoir à Paul ARNAULT
6. Chambre de métiers et de l'artisanat de la Creuse (23) donne pouvoir à Paul ARNAULT
7. L'A.R.P donne pouvoir à Paul ARNAULT
8. Eric NOULARD (31) donne pouvoir à Paul ARNAULT
9. Florian COUSSEAU (44) donne pouvoir à Yanick LASICA
10. Lilian GOURLOT (84) donne pouvoir à Thierry BOURCEAU
11. « Gens des pierres » (07) donne pouvoir à Martin MURIOT
12. « De pierre et de bois » (07) donne pouvoir à Martin MURIOT
13. Arthur WOJCIK (63) donne pouvoir à François Christophe JANUEL
14. Manuel DUVEAU (43) donne pouvoir à François Christophe JANUEL
15. Franck DELCROIX (15) donne pouvoir à François Christophe JANUEL

Invités présents :

1. DREAL Auvergne Rhône Alpes : Jean-Yves ROUSSELLE Chargé de mission filières vertes pour la construction
2. Maisons Paysannes de France National: Bernard LEBORNE Vice-Président national, Vice-Président Rhône Alpes et Délégué pour la Drôme et l'Ardèche
3. CAPEB nationale : Laurent MARMONIER, Conseiller pour les professionnels maçons et CAPEB 38
4. Centre d'études et de recherche sur la qualification (Céreq) : Paul KALCK
5. Parc naturel régional des Monts d'Ardèche : Vêrane PAGANI Chargée de mission "Marque Parc et filières emblématiques"
6. Revue francophone spécialisée « Pierre Actual » : Claude GARGI Rédacteur en chef
7. Arsenii NOVIKOV murailler, formé tout fraîchement par Alpes de Lumière.

Invités excusés :

1. Ministère de l'écologie, du DD et de l'énergie : Guillaume DEROMBISE

Le CA est au complet (9 membres), plus d'1/3 (26) des membres sont présents ou représentés : Le Quorum est atteint.

La séance démarre à 9H50

Jean-Yves ROUSSELLE accueille l'assemblée FFPPS et présente son institution. La DREAL est une administration déconcentrée de l'Etat et son service Energie dépend du Ministère de l'Environnement de l'énergie et de la mer. La pierre sèche fait écho à plusieurs thématiques : les infrastructures, la ruralité, l'aménagement du territoire et la mer. La transition énergétique relève de l'évolution d'un nouveau modèle économique à imaginer avec les acteurs : relocalisation économique, faire avec les ressources locales, sont des concepts qui s'imposent aujourd'hui dans les

politiques publiques. Les filières vertes de la construction « décarbonisent » l'acte de construire et de concevoir la ville et les territoires durables de demain.

Paul ARNAULT remercie la DREAL d'accueillir cette AG et remercie chaleureusement les participants présents.

Paul ARNAULT rappelle que le CA décide du plan d'actions FFPPS des 18 mois à venir. Ce plan d'actions répartit les tâches en fonction. Chacun est donc invité à proposer une (ou plusieurs) fiche-action(s) avec budget laquelle est ensuite soumise au CA. Toute fiche-action validée par le CA, soit fait l'objet d'une demande intégrée aux demandes de financement global FFPPS, soit le responsable de la fiche-action sélectionnée trouve le financement au nom de la FFPPS. Dans les 2 cas, le responsable produit dans les délais le bilan moral et financier de son action, sachant que le paiement et les frais inhérents à l'action ne pourront être réglés qu'après que la FFPPS ait elle-même perçu le paiement sur son compte.

Pour cette fois-ci aucune proposition n'avait été enregistrée en dehors de celle de Yanick LASICA sur l'expérimentation plateforme. Le Conseil d'Administration réuni en octobre 2014 à Ternay (69) au siège de *Pierre Actual* a néanmoins été fructueux. Les idées qui s'étaient dégagées ont permis à Claire de composer un dossier, enrichi par Yanick, qui a retenu l'attention du MEDDE. Une convention a été signée le 23 décembre 2014 pour 18 mois, soit un rendu impératif au 22 juin 2016. Paul précise qu'une subvention publique est calculée par rapport à un pourcentage, qui ne peut excéder 80% (toutes subventions publiques réunies), et qui reste fixe. C'est-à-dire que si au final on fait moins que prévu, on obtiendra moins que prévu. En revanche, si on dépense plus, on aura jamais plus. Le paiement n'est possible que sur dossier rédigé avec compte-rendu de l'opération et son bilan financier visé par un expert-comptable. Les 20% restants sont impérativement de l'autofinancement. Un premier acompte a été versé en octobre 2015. Un deuxième acompte est en attente. Paul va faire prochainement la demande de solde de l'opération.

Rapport moral - Présentation des actions entre janvier 2015 et juin 2016 :

1. 30 janvier, Lyon (69), Ecole Centrale : Restitution des projets de recherche scientifique par Eric VINCENS
 - a. PEDRA « Ouvrages en pierre sèche ou faiblement hourdés » Ministère de l'Écologie programme national *Concevoir et construire pour le Développement Durable*
 - b. RESTOR « Restauration des murs de soutènement en pierre sèche » Ministère de la Culture programme national *Connaissance et conservation des matériaux du patrimoine culturel*
2. 2 février Prénovel (39) : Rencontre inter parcs franco-suisse du Massif du Jura, muraillers et techniciens de parcs.
3. 23 février, Cateri (2B): réunion avec les responsables élus et techniciens du Pays de Balagne.

4. 28 février 2015 à l'École d'Avignon: conférence pour le séminaire d'artisans jurassiens en Vaucluse (ocres/chaux/pierre sèche)
5. 23 mars, Paris, Ministère de l'Agriculture : communication aux 2èmes Assises nationales des filières locales pour la construction durable
6. 3 avril, Goult (84) : Réunion avec Mechtild Rosler, Directrice UNESCO pour les paysages culturels
7. 9 avril, Vals (43) : « Printemps de la pierre sèche en Massif Central » : conférence au forum « Construire en pierre sèche aujourd'hui ! »
8. 10 mai, Vers Pont du Gard (30) : conférence au "Forum pierre"
9. 28&29 mai « Rencontre de la pierre sèche en Corse », Pioggiola (2B)
10. 24 & 25 juin, Marseille (13): « Formation prescripteurs »
11. 5 Juin Olette (66): réunion au Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, élus locaux, techniciens, murailleur.
12. 6 Juillet Strasbourg (67): réunion au CAUE 67, élus locaux, techniciens, viticulteur
13. 19 Septembre St Jeannet (06): conférence grand public pour le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
14. 4 octobre La Celle (83) : conférence grand public pour le futur Parc naturel régional de la Sainte Baume
15. 17 octobre Collias (30): participation au colloque de l'ILPS & FPS
16. 8 Décembre Marseille (13): causerie pour l'Association ouvrière des compagnons du devoir et du tour de France (AOCDTF)
17. 11 & 12 mars « Rencontres de la pierre sèche » (68) en Alsace
18. 17 & 18 mars communication aux « Journées nationales de la maçonnerie » Champs sur Marne (77)
19. 2 avril conférence grand public aux Journées européennes des métiers d'art, Avignon (84) « Reg'Art »
20. 6, 7 & 8 Avril « Rencontres catalanes de la pierre sèche » (66) à Paulilles, Taurinya et Catllar
21. 26 & 27 Mai « Formation prescripteurs » à Clermont-Ferrand
22. 9 & 10 Juin « Formation prescripteurs » à Villeperdrix
23. 20 juin 2016 Mise en ligne dans la rubrique « Ressources »/« à lire » de la fiche d'information « Pierre sèche & Biodiversité ». Fiche perfectible. Chacun est invité à l'enrichir.

Rapport financier :

Les bilans comptables sont exposés par le Président: 1 abstention.

Thierry AUBERT précise que depuis la régionalisation des 6 Chambres de métiers et de l'artisanat départementales de la région Provence Alpes Côte d'Azur le 1^{er} juillet 2015, il a des comptes à rendre à Marseille. Il demande que les dettes de la FFPPS vis-à-vis de la CMA84 soient réglées au plus tôt. De plus, comme les élections des chambres consulaires se tiendront en octobre 2016, il est possible que la prochaine mandature se retire de la thématique pierre sèche.

Paul ARNAULT espère que la subvention prévue par convention du 23 décembre 2014 avec le Ministère soit versée d'ici octobre 2016. Car bien que les actions prévues dans cette conventions aient été toutes réalisées par la FFPPS, moins d'1/3 ont été perçus.

Divers :

Laurent MARMONIER déclare que la CAPEB nationale est attentive aux filières bio et géo sourcées et notamment à la pierre sèche et qu'il ne faut pas hésiter à les solliciter autant que de besoin.

Claude GARGI annonce ROCALIA, le salon de la pierre qui se tiendra à Lyon les 5, 6 et 7 décembre 2017 pour lequel il souhaite la présence de la filière pierre sèche.

Extrait des échanges :

Thierry BOURCEAU : la formation « prescripteurs » de Pierrevert (04) a eu, notamment, comme retombée pour Les Murailleurs de Provence, un très bon contact avec un cadre technique d'Aubagne venu suivre cette formation. La ville d'Aubagne préserve et encourage les jardins en ville et subventionne l'entretien de leurs murs. Fort de ses connaissances, il a fait interrompre des travaux en cours pour exiger que ces murs soient bâtis à sec afin de servir d'abri à la biodiversité. Il y a plus de 1000 m³ à poser et Les Murailleurs de Provence assurent la formation de praticiens locaux.

Claire CORNU : Lorsque j'ai assuré une « causerie » à la Maison des Compagnons du Devoir à Marseille en décembre, Thierry m'accompagnait. La bonne idée, c'est que tous les jeunes assistaient à cette causerie quelque soit leur métier, et pas seulement les maçons, les tailleurs de pierre et les paysagistes. Suite à ma conférence, le débat a été encore plus riche avec les jeunes grâce à la présence du murailleur. A ma connaissance, la pierre sèche, la vraie, n'est pas abordée dans le parcours professionnels des compagnons. Du coup, là aussi, les Compagnons du Devoir ont sollicité Les Murailleurs de Provence.

Thierry BOURCEAU : effectivement, nous sommes restés en contact et nous les avons amené voir les murs d'Aubagne.

Claire CORNU : le Salon international du patrimoine culturel, qui a lieu annuellement au Carrousel du Louvre à Paris début novembre, attire un grand nombre de collectivités et de

professionnels prescripteurs ou praticiens. Y participer représente un investissement, cependant c'est une caisse de résonance fantastique, un levier de développement assuré. Un investissement déjà testé pour la pierre sèche :

1. en 2004, la Chambre de métiers de Vaucluse qui avait loué l'annexe de la Comédie Française pendant 1H pour une conférence à 3 voix : Jean CABANEL, Jean-Claude MOREL et moi-même. Dans les semaines qui ont suivi, plusieurs journalistes m'avaient téléphoné et la pierre sèche a été traitée dans différents magazines, spécialisés dans le patrimoine ou dans la déco, plusieurs publications ont également suivi (Eyrolles, Bec en l'Air, un projet chez EdiSud non aboutie...)

2. en 2006, l'APCMA (Assemblée permanente des Chambres de métiers et de l'artisanat) m'avait sollicitée pour une conférence. Idem.

En conséquence, pour l'édition 2017, pensez-vous pertinent de rechercher un partenaire pour partager le prix d'une salle de conférence ? D'un stand ?

Bernard LEBORNE : MPF assure un stand chaque année à ce Salon qui est un incontournable pour les savoir-faire du patrimoine.

Laurent MARMONIER : C'est pareil concernant la CAPEB.

Eric VINCENS : Il ne suffit pas de faire des salons. S'il manque de murailleurs ensuite, on provoquera des frustrations. Tout ce qui n'est pas fait dans les Règles de l'Art sera défavorable pour la crédibilité du système constructif. Il manque de praticiens dont on est sûr de la qualité de leur savoir-faire. Il est nécessaire de hisser les praticiens vers le haut, de les encourager à qualifier leur compétence par le CQP.

Pierre LINCK : il faut également plaider pour une formation de qualité car l'examen du CQP est d'un haut niveau. Par ailleurs son coût reste un frein. Beaucoup de praticiens sont compétents sans être diplômés.

Paul ARNAULT : c'est l'objet de ma démarche de « malette pédagogique ». Comme nous avons procédé pour l'élaboration du CQP, j'ai souhaité une entente intellectuelle entre formateurs pour mutualiser et partager nos méthodes et trouver un consensus sur un déroulé pédagogique cohérent. J'insiste sur le fait que Proust n'était pas forcément pédagogue et qu'un enseignant n'est pas forcément un Proust.

Eric VINCENS : il est impératif de s'engager dans la qualité des ouvrages, sans quoi nos années d'efforts pour prouver les intérêts de ces maçonneries s'écrouleront avec. Un murailleur pourra défendre son entreprise face à la concurrence grâce à son CQP. Les appels d'offres actuels exigent la conformité avec le Guide de bonnes pratiques et exigent le CQP.

Paul KALCK : suite à vos années d'efforts, les offres de chantiers arrivent et il manque de bras. Il faut trouver une solution pour former davantage de praticiens. Actuellement le CQP reste inaccessible pour plusieurs raisons :

1. la formation de préparation au CQP est longue et donc son coût est un frein, pour les candidats et surtout pour les structures qui le mettent en place car les collectivités voient leurs finances se réduire et donc hésitent.
2. L'examen du CQP lui-même reste inaccessible à cause de son prix 1000€/candidat. Si le Fond d'assurance formation de l'OPCA (organisme paritaire collecteur agréé par l'État) prend en charge ce coût, ça passe, sinon c'est un verrou à faire sauter.
3. le CQP « ouvrier professionnel en pierre sèche » n'a pas encore de VAE (validation des acquis de l'expérience). Celle-ci réduirait le temps à y consacrer et donc une bonne partie du prix.

En regardant l'existant, j'ai repéré plusieurs initiatives, soit près de 300 offres qui parlent de pierre sèche. Elles font de la sensibilisation sur chantier et éveillent des vocations. Il faut ensuite faire monter ces personnes progressivement en compétences. Ainsi pour exemple, côté agriculture, existe un BAC pro qui contient un volet enseignement pierre sèche et un CQP « construction paysagère ». J'ai moi-même conçu le Titre « maçon du bâti ancien » et également un BAC pro « Intervention sur le patrimoine bâti » lesquels contiennent un module pierre sèche. Suite à ces diplômes et pour ceux qui auraient pris goût à la pierre sèche, il faut leur proposer d'aller plus loin.

La France compte environ 12 000 certificats professionnels et l'orientation politique cherche à mieux articuler le passage d'une formation à une autre par des équivalences. Pour ouvrir le CQP aux professionnels qui hésitent, à cause du temps, à cause du coût, je conseillerai la possibilité d'une graduation, le CQP par étape : pouvoir valider une partie de ses compétences, avec un délai pour acquérir le complément avant d'obtenir le diplôme. Ainsi, j'ai compté environ 300 diplômés du CQP « construction paysagère », qui, moyennant un complément de formation pourraient atteindre le niveau. Pour ce faire il faudrait leur proposer une formation modulaire portant sur une partie des compétences. Il est également indispensable de former les membres du Jury capable de conduire un entretien et de guider le candidat sur la manière d'acquérir les compétences manquantes. Le CQP a une partie chantier plus une partie rédaction. Rédiger est une compétence très différente, il faut savoir préparer les candidats.

Pour ce faire, pour ceux que le sujet intéresse je propose d'accompagner leur groupe de travail, de construire la trame du dossier, de définir les compétences d'accompagnement, de faire en lien avec la CPNE BTP. Des financements sont possibles. 2017 pourrait-être le coup d'envoi !

Paul ARNAULT : Avec les ABPS, nous avons testé une VAE « clandestine ». Elle n'est pas encore au point. Cependant, il était nécessaire d'exiger un prérequis d'au moins 5 ans d'activité.

Paul KALCK : ces choses évoluent et le texte parle aujourd'hui de 3 ans d'activité.

Bernard LEBORNE : Il ne faudrait pas couper la famille des murailleurs en 2, ceux qui auraient plusieurs années d'activité sans CQP et ceux qui auraient juste suivi une formation et auraient obtenu fraîchement leur CQP !

Paul KALCK : Chacun avancerait à son rythme. Il faut sortir de cette logique du tout ou rien et permettre de monter en compétence par étape.

Paul ARNAULT : notre objectif a toujours été de professionnaliser et donc de qualifier pour obtenir la confiance des donneurs d'ordres, assurer les travaux, accéder aux marchés publics. En cas d'absence de CQP parmi les ouvriers de l'entreprise ayant le marché de travaux, nous suggérons une convention avec une association de muraillers (ou un murailler) professionnels dont nous reconnaissons la compétence, pour la formation de l'équipe au démarrage du chantier et le suivi aux étapes clés du chantier.

Denis GARNIER : les clients veulent être sereins et donc veulent des professionnels de qualité. Le CQP est un gage de qualité.

Eric VINCENS : les phases du chantier doivent impérativement être vérifiées et l'examen du CQP a été conçu pour vérifier les points clés du chantier. Il est impératif de s'y maintenir!

Paul ARNAULT : même si un mur en pierre sèche relève de la garantie de parfait achèvement, de plus en plus de clients veulent la garantie décennale. Les ABPS ont engagé la démarche systématique de rencontrer tous les assureurs du BTP avec comme argument de sérieux le CQP et les Règles Professionnelles en cours de rédaction.

Paul KALCK : je recommande de s'ouvrir aux réseaux de l'écoconstruction. La terre, la paille, la maçonnerie pierre, l'isolation écologique, l'ossature bois, beaucoup de ces domaines ont fait l'objet de qualification et de Règles professionnelles. Cela pourrait être intéressant de demander à ceux qui ont déjà un module de pierre sèche comme Le Gabion, Bâtipôle et Aplomb, de proposer à leurs stagiaires de poursuivre et d'approfondir la pierre sèche !

Pierre LINCK : n'oublions pas l'apprentissage !

Paul ARNAULT : pour multiplier les écoles de pierre sèche il faut multiplier les muraillers-formateurs compétents et multiplier aussi les muraillers-jury afin qu'il y en ait au plus près des lieux d'examens. Réduire les frais de déplacement des membres du Jury de CQP sera une économie. Pour cela, il faut qu'il y ait des candidats qui fassent leur demande aux ABPS pour être membres du Jury de CQP. Or, les ABPS ne reçoivent pas de demandes en dehors de leur propre association. Bertrand MASSE a fait sa demande est a été accepté. Ainsi, a-t-il a été convié comme observateur au CQP mis en place pour « Alpes de Lumière » dans le département 04.

Thierry BOURCEAU : En plus d'Aubagne, Les Muraillers de Provence ont désormais un lieu de formation au château de Saumane en Vaucluse, Château de l'Abbé de Sade, oncle du Marquis de Sade. Ce lieu a pour avantages :

1. d'être un lieu de chantier permanent qui contribue à restaurer les terrasses et les calades du parc du château,
2. de disposer d'une annexe au château à notre disposition : 9 chambres à 2 lits, des sanitaires communs, une cuisine,

3. de disposer d'un vallon entier, aménagé d'ouvrages en pierre sèche de typologie et d'usage variés, géré par l'association « Pierre sèche en Vaucluse ». Ce site naturel et célèbre grâce à Fontaine de Vaucluse qui devrait être en cours de classement « Grand Site ».

4. d'être facilement accessible depuis la gare TGV d'Avignon.

On a le marché qui se développe, les services des routes qui s'intéressent enfin à leurs soutènements routiers, on a donc grand intérêt à qualifier du monde pour répondre à cette demande, et à qualifier sérieusement afin de prouver que la pierre sèche c'est solide du moment que c'est bien bâti ! C'est pourquoi on pousse à présenter le CQP. On a de la demande, mais nous aimerions revoir cette règle qui conditionne l'examen CQP, parce qu'il s'agit de calcaire, en 17H au lieu de 21H. Les personnes que nous envoie actuellement Pôle Emploi et la Région ont besoin de plus de temps. Pour suivre 380 heures de formation + 70 heures en entreprise + 4 journées d'examen blanc, il faut pouvoir avoir avec nous des candidats motivés.

Olivier CAMPISTRON : Chez Acta Vista pour avoir un diplôme ça prend 1 an, soit 6 mois de formation et 6 mois de chantiers. On sort avec au moins un CCP (certificat de compétence professionnelle). Nous constatons que les moyennes sont en baisse.

Daniel MUNCK : autrefois les services civiques que nous accueillions dans nos chantiers étaient de jeunes diplômés. Actuellement le profil est bien différent et notre travail est plus complexe.

Bernard LEBORNE : Nous avons le même souci avec Pôle Emploi dans les chantiers du patrimoine. La politique qui consiste à sortir les gens des chiffres du chômage jusqu'aux prochaines élections ne fait pas des candidats motivés.

Eric VINCENS : Pôle Emploi doit comprendre que ce CQP exige un niveau d'excellence. La logique d'insertion sociale diffère de notre processus de qualification du savoir-faire de maçonnerie.

Pierre LINCK : il faut former et ensuite proposer aux plus motivés de se présenter au CQP.

Yves MARCHAND : gardez à l'esprit que Pôle Emploi et la Région financent uniquement les projets de formations diplômantes.

Martin MURIOT : Il faudrait commencer par un référentiel commun de simple sensibilisation à la pierre sèche.

Paul KALCK : ces personnes cherchent un Titre à faire valoir sur le marché de l'emploi. Ainsi, l'AFPA propose une pré-formation de maçon dans laquelle pourrait être inséré un module de sensibilisation à la pierre sèche.

Claire CORNU : en Espagne dans la fin des années 80, le Ministère de l'emploi avait inventé les « Escuellas taller » (écoles-ateliers) : une convention de l'Etat avec la collectivité propriétaire d'un monument historique pour donner un premier emploi, à la fois, à de jeunes diplômés architectes, historiens, archéologues, géographes... chargés d'encadrer des travaux de restauration, lesquels étaient conduits par de jeunes ouvriers spécialisés qui dirigeaient des jeunes en insertion. De mémoire ça fonctionnait par étape : 3 mois de sensibilisation pour tester divers ateliers, puis 6

mois de formations sur un atelier choisi par le jeune en insertion puis un engagement d'apprentissage rémunéré de 3 ans avant d'être mis sur le marché de l'emploi. FODESMA à Mallorca a commencé ainsi en 1988. Voyez le résultat exemplaire aujourd'hui !

Alain MATHIEU : L'annuaire de la FFPS en ligne met en avant des entreprises et des associations adhérentes dont on ne connaît pas les compétences. Si celles-ci possèdent le CQP, il n'y a pas de souci, mais dans le cas contraire, nous devons impérativement réfléchir à un dispositif pour établir une distinction.

Claire CORNU : L'annuaire à partir de la carte de France sur laquelle on clique pour avoir des listes est effectivement un outil pratique qui va prendre de l'ampleur. Outre que nous pourrions faire signer le « Manifeste » et les « Chartes » qui y sont liées, documents que j'avais écrit en 2007 et qui avaient été validés, nous pourrions également préciser quelque chose comme « nouvel adhérent » ?

De même, certains demandent à ce qu'il soit mentionné « expert », il serait nécessaire d'établir une grille de critères sur un dossier de référence pour pouvoir préciser une telle mention.

Paul ARNAULT : Tout à fait d'accord ! Nous réfléchissons ces points en CA. Petit détail pratique de gestion de l'association : je suis seul actuellement à avoir la signature auprès du Crédit Mutuel d'Avignon, banque de notre association, or, compte tenu du fait que j'habite à 3H de route d'Avignon, pour de simples raisons pratiques, je propose que l'administrateur le plus proche d'Avignon puisse lui aussi avoir la signature.

Aucune objection.

Martin MURIOT propose de lancer le principe d'une journée nationale de la pierre sèche à l'instar des journées européennes de la musique, ou du patrimoine... L'idée séduit. Martin fera une fiche-projet.

Paul ARNAULT remercie vivement chacun d'avoir fait le chemin et d'avoir consacré leur journée.

La séance se termine à 17H30